

Communication en direction des clients

Avertissement : Ce document n'a pas vocation à être reproduit in extenso mais est une trame qu'il est nécessaire d'adapter aux besoins et spécificités de chaque entreprise. Il ne constitue en aucune façon une recommandation de la CGF et les propositions d'organisation logistique qu'il contient ne sont pas des préconisations mais sont données à titre d'exemples.

Ce document est conçu comme une aide à la décision dans le cadre de l'organisation des JOP dont les entreprises des commerces de gros peuvent s'inspirer pour communiquer avec leurs clients sur les impacts logistiques liés à la mise en place des voies réservées et des périmètres de sécurité autour des sites olympiques, dans une perspective d'initier un dialogue sur les modalités d'organisation pouvant être définies.

Ce document doit donc être ajusté et personnalisé en fonction des spécificités et des capacités de chaque entreprise ou de chaque établissement et de chacun des clients qui ne seront pas impactés avec la même intensité par les mesures de restriction de circulation. Il ne peut être adressé aux clients qu'après avoir pris le temps d'analyser leur situation personnelle et d'en adapter son contenu rédactionnel en conséquence.

Communication spéciale JOP Paris 2024 – les impacts logistiques en Ile de France

Destinataires : les clients livrés par l'entreprise xxx

Cher client,

Les JOP 2024 se dérouleront du 26 juillet au 08 septembre 2024.

→ du 26 juillet au 11 août pour les jeux olympiques

→ du 28 août au 8 septembre pour les jeux paralympiques.

Afin de faciliter le déplacement des personnels accrédités pour les JOP, de limiter la congestion routière et d'assurer la sécurité des piétons se rendant aux épreuves sportives, les autorités vont instituer trois types de restrictions de circulation :

- Des restrictions de circulation autour des sites olympiques ;
- Des restrictions de circulation sur la place de la Concorde, sur la zone du champ de Mars et sur la zone des invalides ;
- Des restrictions liées à la sanctuarisation de voies réservées sur les grands axes desservant la capitale par le nord, l'est et l'ouest, ainsi que le boulevard périphérique.

Les restrictions de circulation autour des sites olympiques

Chaque site olympique (sites fixes, sites temporaires, parcours des épreuves sur route, village olympique) sera ceinturé par des périmètres de sécurité et de circulation qui ont été rendus publics, dans lesquels des contraintes de circulation plus ou moins fortes seront instituées. [Voir les périmètres.](#)

Cas 1° : nous avons identifié que votre commerce se situe dans le périmètre bleu autour du site olympique de xxx, ou autour du parcours olympique de l'épreuve sur route de xxx (préciser la discipline) qui se déroulera le xxx, ou autour du village olympique etc

Pour vous livrer dans ce périmètre nous pourrions circuler librement et à toute heure et nous mettrons tout en œuvre pour assurer les livraisons des produits périssables selon vos besoins. Nous ne pouvons toutefois pas exclure que la densité exceptionnelle du trafic dans ce périmètre, que des problèmes de disponibilités des aires de livraison ou encore des contraintes de circulation liées aux voies réservées (cf plus loin) occasionnent une dégradation du service indépendante de notre volonté.

Plus généralement et surtout pour la livraison des produits secs ou non périssables, nous vous recommandons d'espacer vos commandes et d'utiliser pleinement vos capacités de stockage.

Cas 2° : nous avons identifié que votre commerce se situe dans le périmètre rouge autour du site olympique de xxx, ou autour du parcours olympique de l'épreuve sur route de xxx (préciser la discipline) qui se déroulera le xxx, ou autour du village olympique etc

Ce périmètre rouge sera activé comme suit (*sélectionner le cas applicable au client*) :

- de H – 2h30 avant le début de la première épreuve jusqu'à H + 1 après la fin de la dernière épreuve pour les périmètres autour des sites fixes
- de H – 3 avant le début de l'épreuve jusqu'à H + 15 mn après le passage du dernier concurrent de l'épreuve sur route
- H 24 autour du village olympique

Variante 1° : Nous sommes en train d'affiner jour par jour les horaires d'activation du périmètre dans lequel vous vous trouvez en fonction des heures de début et de fin des épreuves qui se dérouleront sur le site de xxx compris dans ce périmètre et reviendrons vers vous pour vous partager le résultat.

Variante 2° : Nous avons identifié jour par jour en fonction des heures de début et de fin des épreuves, les horaires d'activation du périmètre rouge dans lequel vous vous trouvez (Voir en pièce jointe, sous réserve de modification des horaires par les organisateurs des JOP).

Pendant les périodes d'activation, la circulation motorisée y sera par principe interdite et les dérogations listées par la préfecture de police de Paris ne seront utilisables que de façon exceptionnelle. Seules les circulations des piétons et des vélos y seront librement autorisées.

Afin de nous permettre de nous organiser, nous vous remercions de nous indiquer dans quelles conditions vous allez maintenir ou interrompre votre activité durant la période des JOP.

Dans le cas où votre activité sera maintenue, nous proposons d'assurer vos livraisons selon 2 modalités (*il s'agit d'exemples à ajuster selon les entreprises*) :

- 1. La livraison à vos portes en véhicule motorisé ne sera possible que pendant les périodes où les périmètres rouges ne seront pas activés :
 - En seconde partie de soirée (entre 21h et minuit) et/ou tôt le matin (entre 3h et 6h30) les jours où des épreuves se tiennent le matin et l'après-midi. Si vous optez pour cette solution de livraison en horaires décalés il conviendra d'en définir ensemble les modalités. Cette solution nous permettrait également d'éviter les contraintes de de circulation liées aux voies réservées (cf plus loin).

→ Le matin jusqu'à midi les jours où les épreuves ne se tiennent que l'après-midi.

→ L'après-midi à partir de 14h00 les jours où les épreuves ne se tiennent que le matin.

- 2. Stationner nos véhicules motorisés dans le périmètre bleu puis assurer la livraison jusqu'à vos portes soit à pied avec transpalette, soit en vélo cargo. Cette solution présente l'avantage de pouvoir vous livrer à toute heure mais les contraintes d'accès et de stationnement dans les périmètres bleus, les temps de marche de nos livreurs, la moindre capacité d'emport des vélos cargo ainsi que les contraintes de circulation que nous rencontrerons sur les voies réservées (cf plus loin) ne nous permettront pas de vous garantir le même service que celui que nous assurons aujourd'hui et nécessitera de votre part d'intégrer ces éléments dans la passation de vos commandes et dans les heures de livraison.

De façon générale et dans la mesure de vos possibilités, nous vous invitons à espacer vos commandes et à utiliser pleinement vos capacités de stockage.

Les restrictions et interdictions de circulation sur Paris centre

(A ne communiquer qu'aux clients implantés sur l'une de ces zones ou dont la desserte pourrait être impactée par ces restrictions)

- La place de la Concorde sera complètement fermée à la circulation à partir du 1er juin et réouvrira progressivement à partir du 07 septembre 2024
- La zone du Champ de Mars sera progressivement fermée d'ici juillet sur la partie sud de la place du Trocadéro ainsi que sur l'avenue des Nations Unies et le pont d'Iéna
- Sur la zone des Invalides – Grand Palais, le début des installations commencera mi-avril (sans impact pour la circulation) et à partir du 17 mai le pont Alexandre 3 et le cours de la Reine le long de la Seine seront fermés

Ces restrictions vont nous conduire à ne pas pouvoir vous livrer en véhicule motorisé jusqu'à votre porte. Il conviendra ensemble de nous organiser en conséquence.

Des voies réservées seront créées sur le réseau routier structurant de l'Île de France et mises en œuvre à compter du 15 juillet 2024

(A ne communiquer qu'aux clients pour la livraison desquels il est nécessaire d'emprunter un axe routier comportant une voie réservée).

Ces voies seront réservées principalement pour garantir la circulation des personnels accrédités pour les JOP et ne seront donc réellement impactantes que la journée. Elles seront vraisemblablement sans objet en période nocturne où le trafic routier est usuellement plus réduit.

Pendant leur activation, une voie sur les 3 ou 4 sera interdite à la circulation de nos véhicules de livraison.

Voies activées en temps réel :

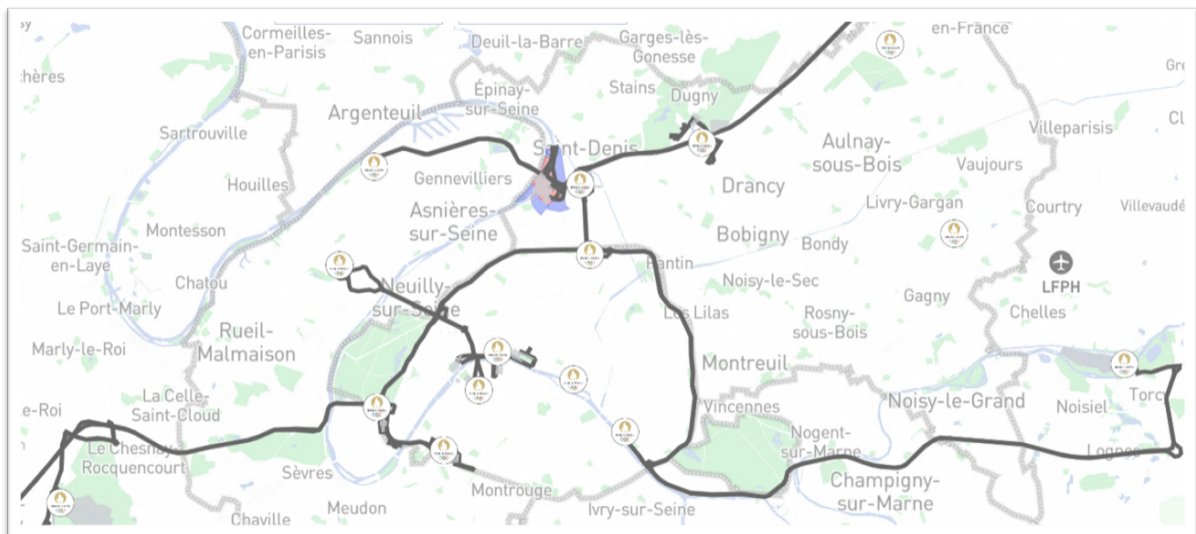
- A1 entre Roissy Charles de Gaulle et la Porte de la Chapelle (activable du 15 juillet au 11 septembre)

- Le boulevard périphérique, de la Porte de Vanves à la Porte de Bercy, en passant par le nord (activable du 15 juillet au 12 août puis du 28 août au 11 septembre)

Voies activées H24 du 15 juillet au 12 août puis du 28 août au 11 septembre

- A4 entre Collégien et la porte de Bercy
- A12 entre Rocquencourt et Montigny le Bretonneux
- A13 entre la porte Maillot et Rocquencourt
- Le boulevard circulaire (La Défense)
- Certains axes parisiens

[Voir le détail des voies réservées](#)



Pour assurer la livraison de votre commerce de xxx nous devons emprunter l'axe xxx sur lequel une voie réservée sera activée. L'activation de cette voie réservée en pleine journée risque d'occasionner des ralentissements de circulation et de la congestion qui se traduiront par un allongement des temps de transport pouvant occasionner des allongements des délais de livraison. Il faut s'attendre à ce que ce risque soit plus fort pendant les jeux paralympiques, en septembre. Ici aussi nous vous proposons d'anticiper ensemble cette situation.

Pour tenter de pallier ensemble ces différentes contraintes de circulation et afin de pouvoir vous assurer le meilleur service, nous vous invitons à vous rapprocher de Madame ou Monsieur xxx (suit l'adresse électronique).